

[CÔTE D'IVOIRE]

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DIAGNOSTIC DE LA FIÈVRE JAUNE

Le présent formulaire s'adresse aux pays qui demandent le soutien de Gavi pour l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements de diagnostic de la fièvre jaune dans le cadre de l'initiative de diagnostic de la fièvre jaune approuvée par le Conseil de Gavi. Les documents ci-après constituent des exigences obligatoires et doivent être soumis en même temps que le présent formulaire de demande :

- Signatures requises pour approuver cette demande avant de la soumettre à Gavi : i) Ministre de la santé, ii) Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune et iii) Directeur des finances du Ministère de la santé. La signature du Ministre des Finances (ou des Autorités déléguées) est facultative.
- Le Forum de coordination (CCIA, CCSS ou organe équivalent) est tenu d'approuver la présente demande avant sa soumission à Gavi. Cela peut également se faire au moyen de l'approbation par le CCIA/CCSS de l'évaluation conjointe et devrait être reflété dans les procès-verbaux du CCIA/CCSS.

Le soutien à l'achat de diagnostics de la fièvre jaune est fourni pour permettre une identification plus ponctuelle et fiable et une confirmation en laboratoire des cas de fièvre jaune afin de contenir plus rapidement les flambées épidémiques et de mieux hiérarchiser les efforts de vaccination préventive anti-amaril. Plus précisément, ce soutien est destiné à aider les pays à suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lorsqu'ils effectuent des tests de diagnostic de la fièvre jaune sur tous les échantillons reçus de cas présumés de fièvre jaune. Le soutien n'est disponible que pour les pays africains éligibles au soutien de Gavi qui sont classés comme "à haut risque" pour la fièvre jaune par l'OMS dans le cadre de la stratégie¹ "Éliminer les épidémies de fièvre jaune" (EYE). Les pays qui répondent actuellement à ces critères figurent dans les **Directives pour le soutien aux diagnostics de fièvre jaune**.

La demande sera examinée par des membres du Comité d'examen indépendant (CEI), qui feront une recommandation à Gavi². Après l'examen indépendant, les pays disposeront d'une période de clarification (30 jours ouvrables) pour répondre à toute "question à traiter" avant l'approbation finale de Gavi et le décaissement.

Envoyez le présente formulaire de demande et les documents exigés ci-dessus à: proposals@gavi.org

Les pays qui demandent le soutien de Gavi à l'introduction du vaccin anti-amaril dans le programme de vaccination systématique ou pour les campagnes de masse préventives contre la fièvre jaune doivent consulter les [Directives de demande](#) (section 5.3.8) pour plus d'informations sur le processus et les exigences. Les pays qui demandent le soutien de Gavi pour une intervention rapide en cas de flambée de fièvre jaune (par l'intermédiaire du Groupe international de coordination) devraient consulter les [Directives de demande de la fièvre jaune sur le site de l'ICG](#) .

¹ La liste des pays éligibles au soutien de Gavi figure à l'annexe 1, **Directives pour le diagnostic de la fièvre jaune**. Pour la liste complète de la classification de l'OMS, voir Organisation mondiale de la santé: "Éliminer les épidémies de fièvre jaune" (EYE) : Une stratégie mondiale, 2017-2026. *WklyEpidemiol Rec* 2017;92:193-204."

² Les demandes de réactifs et de fournitures consommables seront examinées séparément des demandes de matériel, de sorte que le soutien aux articles consommables demandés peut être recommandé même si le soutien à l'équipement demandé n'est pas recommandé.

Clauses et conditions générales du soutien de Gavi

Modalités de Gavi

Les modalités de l'accord-cadre de partenariat (ACP) entre Gavi et le Pays, y compris les dispositions concernant la lutte contre la corruption, le terrorisme et le blanchiment d'argent, restent en vigueur et s'appliquent à tout soutien fourni par Gavi conformément à la présente demande. Les modalités ci-dessous ne remplacent pas celles de l'ACP. Dans le cas où un pays n'a pas encore exécuté l'ACP, les modalités de la présente demande s'appliquent à tout soutien fourni par Gavi conformément à la présente.

MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS GAVI

FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS UTILISÉS UNIQUEMENT POUR LES PROGRAMMES APPROUVÉS

Le pays candidat (le « Pays ») confirme que tout le matériel de Gavi sera utilisé et ne contribuera qu'aux fins du (ou des) programme(s) décrit(s) dans la demande du Pays. Toute modification significative par rapport au(x) programme(s) approuvé(s) doit être étudiée et approuvée à l'avance par Gavi. Toutes les décisions concernant la demande d'achat se font à la discrétion de Gavi et sont soumises aux processus IRC et à la disponibilité des fonds.

AMENDEMENT DE LA DEMANDE

Le Pays avisera Gavi dans son Evaluation conjointe ou dans tout autre mécanisme annuel de compte rendu approuvé s'il souhaite proposer un changement à la description du/des programme(s) dans sa demande de soutien. Gavi documentera toute modification qu'elle aura approuvée conformément à ses directives et la proposition du pays sera amendée.

CONFIRMATION DE LA VALIDITÉ JURIDIQUE

Le Pays et les signataires du Pays confirment que la demande, et tout autre mécanisme de rapport annuel conclu, est juste et conforme et constitue une obligation légale pour le Pays, dans les limites prévues par la loi locale, visant à l'exécution du (ou des) programme(s) décrit(s) dans son application et le cas échéant, dans les dispositions suivantes.

CONFORMITÉ AVEC LES POLITIQUES DE GAVI

Le Pays déclare avoir pris connaissance des diverses politiques, directives et processus décrivant le(s) programme(s), notamment et sans limitation, la Politique de transparence et de responsabilité (TPR) et qu'il se conforme aux exigences stipulées. Toutes les politiques, directives et processus associés au programme sont consultables sur le site officiel de Gavi et/ou envoyés dans le Pays concerné.

ARBITRAGE

Tout différend entre le Pays et Gavi qui découle de sa demande ou est lié à celle-ci et n'est pas résolu à l'amiable sous un délai raisonnable, sera soumis à arbitrage à la demande de Gavi ou du Pays. L'arbitrage sera mené conformément au règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sentence arbitrale, qui constituera la décision finale sur le différend en question. L'arbitrage se déroulera à Genève, en Suisse. Les langues de l'arbitrage seront l'anglais ou le français.

Pour tout différend dont le montant est inférieur ou égal à 100 000 USD, il y aura un arbitre, choisi par Gavi. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 USD, trois arbitres seront nommés comme suit : Gavi et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre, qui présidera.

Gavi ne sera pas responsable envers le pays de toute réclamation ou perte liée au(x) programme(s) décrit(s) dans la demande, y compris mais sans s'y limiter, toute perte financière, tout dommage de la propriété ou blessure personnelle ou décès. Le Pays est le seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre du ou des programme(s) décrit(s) dans sa demande.

RAPPORT

Le laboratoire national de la fièvre jaune du pays communiquera en temps opportun et de manière précise les informations sur les activités et les résultats des tests de la fièvre jaune, comme le demande le réseau de laboratoires de la fièvre jaune de l'OMS, notamment sur le nombre d'échantillons reçus et testés, les résultats de ces tests, la ponctualité du processus d'analyse global et les différentes étapes de ce processus, ainsi que les problèmes rencontrés lors des tests de la fièvre jaune. Afin de simplifier le compte rendu et d'éviter les doublons, Gavi s'appuiera sur les informations fournies par l'OMS pour documenter les décisions futures concernant le renouvellement du soutien à l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements pour la fièvre jaune à des pays individuels.

1. Examiner et mettre à jour les informations sur le pays

1.1. Profil du pays

1.1.1. Profil du pays

Éligibilité au soutien de Gavi

Pays en phase préparatoire de transition

Date de l'accord-cadre de partenariat avec Gavi

2001

1.1.2. Réglementation douanière nationale

Veillez décrire les règlements douaniers locaux qui sont essentiels pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

-Créer un établissement pharmaceutique constitué à la DPML (Direction de Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires)

-Obtention d'un numéro d'agrément ou attestation qui permettra de faire une autorisation d'importation qui est nécessaire à la livraison des fournitures

Veillez décrire les exigences relatives à l'inspection avant livraison qui sont essentielles pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

-Faire une demande d'autorisation d'enlèvement

- Vérification par la DPML de la conformité du matériel par vérification physique (une inspection de routine) et documentaire (proforma) du matériel qui se trouve dans les locaux de la douane.

Veillez décrire les exigences particulières en matière de documentation qui sont essentielles pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

-Pour obtenir l'autorisation d'importation, il faut adresser à la DPML un courrier de demande d'autorisation d'importation en 3 exemplaires ;

-produire 2 exemplaires de la facture proforma

-produire une copie de l'agrément ou attestation délivrée par la DPML

-Payer 5000 FCFA pour le retrait de l'autorisation d'importation que vous obtiendrez dans un délai de rigueur de 24 à 72H

1.1.3. Agence nationale de réglementation

Veillez fournir des informations sur l'agence nationale de réglementation de votre pays, notamment son statut (ex : si elle est certifiée par l'OMS).

La DPML est créé par le décret n°2006-33 du 08 mars 2006, portant organisation du ministère de la santé et de l'hygiène publique. L'arrêté N° 166 MSLS/ CAB du 28 SEPT 2015 fixe l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Direction de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires en abrégé DPML, conformément au décret n° 2014-554 du 01 octobre 2014 portant organisation du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida.

La DPML a pour missions d'élaborer, de mettre en œuvre et de veiller à l'application de la politique pharmaceutique nationale et de celle des laboratoires d'analyses médicales.

A ce titre, elle est chargée de :

Élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires en matière d'homologation des produits de santé : produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaires y compris les substances vénéneuses, produits issus de la pharmacopée traditionnelle, dispositifs et matériels médicaux, produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène, produits chimiques et précurseurs intervenant dans la fabrication et le contrôle de la qualité des produits de santé dans les secteurs publics et privés ;

Veiller au respect de la réglementation pharmaceutique ;

Organiser et de mettre en œuvre l'inspection pharmaceutique ;

Appliquer les conventions et traités internationaux relatifs aux stupéfiants et aux substances psychotropes ;

Réglementer les professions de pharmacie et des laboratoires d'analyses médicales ;

Veiller à l'application de la réglementation des professions de pharmacie et des laboratoires d'analyses médicales en liaison avec la Direction des Etablissements et Professions Sanitaires ;

Organiser la pharmacovigilance ;

Organiser la lutte contre le trafic illicite et la contrefaçon des produits de santé ;

Promouvoir l'industrie pharmaceutique nationale ;

Assurer le secrétariat des commissions spécialisées notamment la commission de programmation des créations, des transferts, des gérances et des ventes d'officines de pharmacie et de laboratoires d'analyses médicales, la commission nationale de thérapeutique, la commission nationale de pharmacovigilance, la commission d'enregistrement des médicaments.

-En 2017, La loi numéro 2017 N°541 du 3 aout relative à la régulation du secteur pharmaceutique et le décret N°2018-926 du 12 décembre 2018 mettent en place l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique mais qui reste encore non opérationnelle à ce jour.

Veuillez indiquer au moins un point de contact à l'Agence nationale de réglementation, avec le numéro de téléphone et l'adresse électronique. L'UNICEF facilitera la procédure et pourrait avoir besoin de communiquer les critères d'homologation aux fabricants de fournitures de laboratoire, le cas échéant.

OKA MOH BENELD CHANTAL

Email : c.oka@dpml.ci

+225 21 35 73 13

2. Fournitures et équipements de laboratoire pour la fièvre jaune

2.1. Nombre d'échantillons prélevés sur des cas présumés de fièvre jaune qui devraient être testés et pour lesquels des fournitures seront nécessaires

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2016 933

-Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non X

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2017 2696

-Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui X Non

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2018	1557
- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2018?	Oui <input type="checkbox"/> Non x <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'échantillons devant subir des tests ELISA sur une période de 12 mois ³	2696
Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2016 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie	484
Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2017 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie	1332
Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2018 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie	475
Actuellement, dépistage de la fièvre jaune par réaction en chaîne polymérase (PCR)?	Oui X <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- Dans l'affirmative, quel type de machine PCR est utilisée?	Appied Biosystems step one Plus Real –Time PCR system thermal cycling block S/N 2720010758
- Dans la négative, veuillez décrire les plans de démarrage des tests de dépistage de la fièvre jaune par PCR au cours des 12 prochains mois, y compris la description des tests de PCR déjà effectués pour d'autres virus	
Nombre d'échantillons devant subir des tests PCR sur une période de 12 mois ⁴	1332

³ Le nombre d'échantillons qui devraient subir des tests ELISA sur une période de 12 mois peut être estimé comme étant équivalent au plus grand nombre d'échantillons reçus pour des tests en une seule année au cours des trois années précédentes, en excluant es années où la fièvre jaune a éclaté. Par exemple, si aucune flambée épidémique n'a eu lieu en 2016, 2017 et 2018 et si davantage d'échantillons ont été reçus pour être testés en 2017 qu'en 2016 ou 2018, le nombre d'échantillons qui devraient être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même quantité que le nombre d'échantillons reçus en 2017. Si une flambée épidémique s'est produite en 2017 et si plus d'échantillons ont été reçus pour être testés en 2018 qu'en 2016, le nombre d'échantillons devant être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même valeur que le nombre d'échantillons reçus pour être testés en 2018. D'autres approches peuvent être utilisées si une justification est fournie.

⁴ S'il existe une capacité de test de dépistage de la fièvre jaune par PCR, le nombre d'échantillons qui devraient subir des tests PCR sur une période de 12 mois peut être estimé comme étant équivalent au plus grand nombre d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie et reçus pour des tests en une seule année au cours des trois années précédentes, en excluant es années où la fièvre jaune a éclaté. Par exemple, si aucune flambée épidémique n'a eu lieu en 2016, 2017 et 2018 et si davantage d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie ont été reçus pour être testés en 2017 qu'en 2016 ou 2018, le nombre de tests à effectuer sur une période de 12 mois peut être estimé à

2.2. Equipements

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par année pour des tests de fièvre jaune et a-t-il besoin d'un **lecteur de test immuno-enzymatique en phase solide (ELISA) pour les tests de fièvre jaune** ? Oui Non

Dans l'affirmative :

-Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Le laboratoire a des compétences et de l'expérience dans la réalisation des tests sérologiques pour les arbovirus et les autres Virus des fièvres virales hémorragique. Il participe fréquemment des tests de control qualité externe de l'OMS. Pour les tests sérologiques, le lecteur Elisa s'avère important

-Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

Les tests ELISA sont réalisés sur les échantillons au laboratoire national de la Fièvre jaune et des fièvres virales hémorragique se font depuis plusieurs années. Une équipe de biothechniciens s'occupe de l'installation et de la maintenance préventives et curatives.

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par année pour des tests de fièvre jaune et a-t-il besoin d'un **laveur ELISA pour les tests de fièvre jaune?** Oui Non

Dans l'affirmative :

-Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Le laboratoire a des compétences et de l'expérience dans la réalisation des tests sérologiques pour les arbovirus et les autres Virus des fièvres virales hémorragique. Il participe fréquemment des tests de control qualité externe de l'OMS. Pour les tests sérologiques, le laveur Elisa s'avère important

-Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à

Les tests ELISA sont réalisés sur les échantillons au laboratoire national de la Fièvre jaune et des fièvres virales hémorragique se font depuis plusieurs années. Une équipe de biothechniciens s'occupe de l'installation et de

la même quantité que le nombre d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie et reçus en 2017. Si une flambée épidémique s'est produite en 2017 et si plus d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie ont été reçus pour être testés en 2018 qu'en 2016, le nombre d'échantillons devant être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même valeur que le nombre d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie et reçus pour être testés en 2018. D'autres approches peuvent être utilisées si une justification est fournie.

votre laboratoire.

la maintenance préventives et curatives.

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par an pour des tests de dépistage de la fièvre jaune prélevés au plus 10 jours après l'apparition de la maladie chez les patients et a-t-il besoin d'un équipement de **PCR pour des tests de dépistage de la fièvre jaune?**

Oui Non

Dans l'affirmative :

-Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Le laboratoire a des compétences et de l'expérience dans la réalisation des tests moléculaire pour les arbovirus et les virus des fièvres virales hémorragique. Il participe fréquemment des tests de control qualité externe de l'OMS

-Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

Au niveau des appareils PCR, la maintenance préventive est faite par les biotechnologistes de l'Institut. Les contrats pour la maintenance curatives sont couteux. Généralement nous avons du mal faute de moyens financiers pour les contrats

Votre laboratoire a-t-il besoin d'une enceinte de biosécurité ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

-Veuillez fournir des justifications, notamment en se référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Tout échantillon reçu au laboratoire doit être traité dans des conditions optimales de biosécurité. Les enceintes de biosécurité sont indispensables pour la protection des manipulateurs. D'où l'importance de ce besoin

-Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance des enceintes de biosécurité qui seront disponibles à votre laboratoire.

Au niveau des appareils des enceintes de biosécurité, la maintenance préventive est faite par les biotechnologistes de l'Institut. Les contrats pour la maintenance curatives sont couteux. Généralement nous avons du mal faute de moyens financiers pour les contrats

2.3. Logistique

2.3.1. Livraison des achats

Quelle est l'adresse et, le cas échéant, les coordonnées géographiques du laboratoire national santé publique de référence pour la fièvre jaune qui est la destination finale des fournitures et équipements de laboratoire de la fièvre jaune ?

**Dr Edgard Valery ADJOGOUA
INSTITUT PASTEUR DE COTE D'IVOIRE
DEPARTEMENT DES VIRUS EPIDEMIQUES
LABORATOIRE NATIONAL FIEVRE JAUNE
01 BP 490 ABIDJAN 01
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél/Fax. : 22-48-53-05 / 07 32 93 35**

Quel est le port d'entrée le plus proche du laboratoire national santé publique de référence pour la fièvre jaune ?

Le port autonome d'Abidjan

En combien de chargements les fournitures nécessaires devraient-elles être réparties et pourquoi ?⁵

1 chargements pour tenir compte des délais d'obtention des différentes autorisations

Afin de faciliter la livraison en temps voulu des fournitures, le personnel de laboratoire sera chargé de fournir une preuve de dédouanement et des autres autorisations d'importation avant de programmer une expédition avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF. Quel est le plan du laboratoire pour obtenir le dédouanement nécessaire et les autres autorisations d'importation ?

2.3.2. Assistance technique en matière de logistique

Le personnel du laboratoire a-t-il besoin d'une formation en gestion des stocks ? Dans l'affirmative, veuillez donner plus de détails

Il est important pour nous que les responsables de la gestion du stock du laboratoire soient formés pour une meilleure gestion des stocks afin d'anticiper les ruptures de stock

2.4. Considérations stratégiques

2.4.1. Justification de la demande

Décrivez brièvement comment la capacité de diagnostic de la fièvre jaune s'inscrit dans le plan national d'élimination des épidémies de fièvre jaune.

Le laboratoire du département des virus épidémiques de l'Institut Pasteur de Cote d'Ivoire est le laboratoire national de référence pour le diagnostic de la fièvre jaune et des autres fièvres virales hémorragiques. A cet effet, il participe avec les autres structures nationales que sont le Programme Elargie de Vaccination et l'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP) à la

⁵ Gavi financera un maximum de trois expéditions pour les fournitures utilisées dans le cadre des tests systématiques de dépistage de la fièvre jaune sur une période de 12 mois (des expéditions supplémentaires sont possibles en réponse à des flambées épidémiques, si nécessaire). Dates, heures et autres détails précis à confirmer auprès de la Division des approvisionnements de l'UNICEF.

détection et la riposte de toutes les épidémies dues aux maladies virales notamment la fièvre jaune. Il reçoit les prélèvements au niveau nationale, fait le diagnostique et partage les résultats à toutes les structures impliquées. Il participe à la rédaction du plan d'action opérationnel et participe à la lutte contre les épidémies.

2.4.2.Viabilité financière et budgétisation du laboratoire de la fièvre jaune

Une exigence de partage des coûts sera éventuellement introduite pour les **matériaux de la fièvre jaune. Cette participation aux coûts ne prendra pas effet avant la fin de 2020 au moins. Vous recevrez plus d'informations de votre haut responsable pays de Gavi au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. **

Quel est le budget de l'année en cours et, s'il est disponible, le budget national de l'année prochaine pour les besoins en capacité des laboratoires de la fièvre jaune, y compris les fournitures et l'équipement de laboratoire de la fièvre jaune ?

Le budget planifié pour les équipements de laboratoire (tube de prélèvement) pour la surveillance de la fièvre jaune, y compris les méningites et PFA est de 36 450 000 FCFA.

2.4.3.Évolution prévue de la capacité du laboratoire de la fièvre jaune

Outre l'accès aux réactifs, aux fournitures et à l'équipement de diagnostic de la fièvre jaune, le laboratoire s'attend-il à ce que sa capacité de dépistage de la fièvre jaune évolue au cours des deux prochaines années, par exemple en ce qui concerne du personnel supplémentaire, la formation, de nouvelles installations, etc. ? Dans l'affirmative, comment ?

Il s'agit de la mise aux normes des infrastructures du laboratoire, d'augmenter la capacité de stockage du laboratoire, la formation du personnel pour la mise à jour des capacités, la possibilité de recruter du personnel d'appui en cas d'épidémie.

Contacts

Veillez identifier la personne à contacter au cas où Gavi aurait besoin de plus d'informations concernant la demande.

Nom	Fonction	Numéro de téléphone	E-mail	Organisation :
Pr EKRA Kouadio Daniel	Directeur du PEV	+22507391232	kdanielekra@yahoo.fr	PEV-CI
Dr ADJOGOUA Edgard Valery	Chef du Département des Virus Epidémiques	+22507329335	edgarvalery@yahoo.fr	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
Dr OKA MOH BENELD CHANTAL	Pharmacienne, chargée de la réglementation	+225 21 35 73 13	c.oka@dpml.ci	DPML

Observations

Veillez nous faire part de vos commentaires sur cette demande

Formulaire de signature du gouvernement

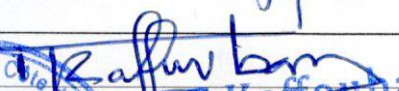
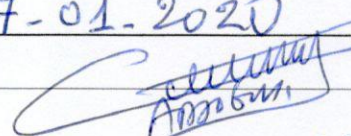
Le gouvernement de (pays) souhaite étendre le partenariat existant avec Gavi pour l'amélioration du programme de vaccination du pays, et demande spécifiquement par la présente le soutien de Gavi pour le diagnostic de la fièvre jaune (c'est-à-dire des réactifs, des fournitures et de l'équipement de laboratoire), comme indiqué dans le présent formulaire de demande.

Le gouvernement de (pays) s'engage à poursuivre le développement des services nationaux de vaccination, notamment les tests de laboratoire qui aident à orienter les services de vaccination, sur une base durable, conformément aux plans stratégiques nationaux de santé et de vaccination. Le Gouvernement demande à Gavi et à ses partenaires d'apporter une assistance financière et technique pour soutenir la vaccination des enfants telle qu'elle est présentée dans la présente demande de soutien.

Veuillez noter que Gavi n'examinera pas cette demande sans les signatures du Ministre de la santé, du Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune et du Directeur des finances du Ministère de la santé (ou des Autorités déléguées).

Nous, soussignés, affirmons que les objectifs et les activités énoncés dans la présente demande sont pleinement conformes aux plans stratégiques nationaux en matière de santé et de vaccination (ou à leurs équivalents) et que les fonds destinés à l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements de laboratoire de la fièvre jaune seront inclus dans les futurs budgets annuels du Ministère de la santé, y compris les fonds destinés au cofinancement des futurs achats de fournitures financés par Gavi, une fois que les détails des besoins de cofinancement seront disponibles.

Nous soussignés affirmons en outre que les termes et conditions de l'accord-cadre de partenariat entre Gavi et le pays restent pleinement en vigueur et s'appliqueront à tout soutien de Gavi apporté dans le cadre de la présente demande⁶.

Directeur des Finances du Ministère de la Santé (ou son autorité déléguée)	Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune (ou autorité déléguée)
Nom : TOURE Kaffouba	Nom : ADJOGOUA Edgard Valéry
Date	Date 07-01-2020
Signature : 	Signature : 



⁶Si le pays n'a pas encore signé d'accord-cadre de partenariat, les termes et conditions de la présente demande s'appliqueront à tout soutien de Gavi apporté dans le cadre de la présente demande.

Signature du Ministre de la Santé (ou de l'Autorité déléguée)	Ministre des Finances (ou son représentant autorisé) (facultatif)
Nom : <i>SORO Koumtché GOMA</i>	Nom :
Date : <i>07</i>	Date :
Signature :	Signature :

